

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure ci-après décrite lors de sa séance ordinaire du 20 décembre 2021 à 19h00 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande.

- **DM-2021-00049– 51, rue Clifton**

La demande consiste à rendre réputée conforme une marge de recul latérale gauche de 3,51 mètres pour une maison unifamiliale isolée, alors que l'article 63 ainsi que la grille des spécifications de la zone H-18 du Règlement de zonage numéro 431 exigent que cette marge soit de 4,50 mètres.

Le tout en référence au plan d'implantation, réalisé par Pierre Lacroix, arpenteur-géomètre, en date du 1^{er} mai 2015 sous le numéro 447 de ses minutes.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, le 3 décembre 2021

M^e Julie Waite, Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 3 décembre 2021 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.

Me Julie Waite, greffière